

**Mettre fin à la crise mondiale de la pollution plastique dans les milieux marins d'ici à 2030**

ALARMÉ par la présence de déchets plastiques dans le milieu marin à l'échelle mondiale ;

NOTANT AVEC PRÉOCCUPATION l'impact de la pollution de déchets plastiques sur le milieu marin et côtier, et sur les modes de vie, la santé, l'économie et le bien-être des communautés côtières ;

NOTANT que la production de plastique dans le monde augmente de façon constante depuis des décennies et excède déjà largement les capacités de collecte et de gestion, et que la production devrait encore augmenter de 40% au cours des 15 prochaines années ;

NOTANT PAR AILLEURS que le modèle prédominant du jetable signifie que plus de 75% des plastiques produits jusqu'à ce jour sont des déchets, notamment parce que le prix du plastique sur le marché ne représente pas tous les coûts de son cycle de vie sur la nature ou la société ;

NOTANT que les équipements de pêche perdus et abandonnés constituent une source de pollution plastique dans les océans qui cause un préjudice important ;

NOTANT AVEC INQUIÉTUDE le nombre croissant d'études scientifiques et d'analyses soulignant la présence de déchets plastiques, notamment sous forme de microplastiques, dans les zones les plus reculées et les plus profondes de l'océan, ainsi que dans l'ensemble de la chaîne alimentaire ;

SOULIGNANT le manque d'informations complètes, sur le moyen et long terme, relatives aux dangers potentiels de la pollution plastique aussi bien physique que chimique, pour la faune et la flore marine ainsi que pour la santé humaine, ce qui ne remet pas en cause l'importance de mesures basées sur les meilleures données disponibles ;

NOTANT que toutes les parties prenantes peuvent prendre des mesures importantes afin d'empêcher la pollution plastique et le problème des déchets plastiques dans la nature ;

RAPPELANT la « Vision de l'océan bleu d'Osaka » partagée lors du Sommet du G20 en 2019 à Osaka, dont l'objectif est de réduire la pollution additionnelle par les déchets plastiques marins à zéro d'ici à 2050 grâce à une approche du cycle de vie exhaustive qui inclut la réduction de la décharge des déchets plastiques mal gérés en améliorant la gestion des déchets et les solutions innovantes, tout en reconnaissant le rôle important des plastiques pour la société ; et

RAPPELANT la résolution 4/6 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (UNEA-4) sur les déchets marins et les microplastiques, et l'Objectif 14.1 de développement durable ;

**Le Congrès mondial de la nature 2020 de l'UICN, lors de sa session à Marseille, France :**

1. DEMANDE au Directeur général, conformément au Programme de l'UICN 2021-2024, et aux Membres de l'UICN, d'agir et d'encourager la mise en œuvre des mesures détaillées ci-dessous.

2. PRESSE les Commissions de collaborer avec les Membres pour sensibiliser le public et promouvoir des solutions innovantes afin d'empêcher la pollution plastique marine.

3. DEMANDE à la communauté internationale de parvenir à un accord mondial pour combattre la pollution plastique marine afin de :

a. garantir l'efficacité des ressources et l'économie circulaire par l'élimination de la production et de l'utilisation des plastiques non-nécessaires, en particulier les plastiques à usage unique, et par la promotion de l'innovation sur toute la chaîne de valeur, facilitant la gestion responsable des déchets et débris plastiques, et mettant fin aux déversements dans la nature et les océans ;

b. encourager une gestion responsable des déchets et débris plastiques à usage unique qui empêche leur déversement dans le milieu naturel ;

c. investir dans des systèmes de collecte, de recyclage et de traitement des déchets plastiques favorables à l'environnement, basés sur la collecte séparée des déchets plastiques et le recyclage, en premier lieu, et sur d'autres formes de récupération, de prévention et d'alternatives au plastique, lorsque le recyclage de déchets plastiques favorable à l'environnement n'est pas possible, en prenant en compte tous leurs impacts sur l'environnement ;

- d. introduire des mesures qui prennent les mesures nationales appropriées pour prévenir et réduire significativement les déversements de déchets plastiques dans les océans, en partenariat avec les parties prenantes concernées ;
- e. travailler avec d'autres efforts internationaux, comme l'Alliance pour en finir avec les déchets plastiques, la Nouvelle économie des plastiques, le Groupe de travail du Forum sur les biens de consommation en plastique et le Partenariat de la Convention de Bâle sur les déchets plastiques, afin d'améliorer les connaissances sur les sources du plastique et leur impact sur l'environnement, et particulièrement sur la biodiversité et la santé humaine ;
- f. réaliser des actions destinées à sensibiliser le public sur la consommation durable et l'amélioration de la gestion des déchets ; et
- g. mobiliser un soutien technique et financier pour faciliter la mise en œuvre de ces actions.